

Recensement du 20 janvier au 26 février 2022



Depuis le 1^{er} janvier 2004, le recensement traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles, réalisées par les communes, et organisées et contrôlées par l'INSEE.

A Vichy, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de la population répartie sur l'ensemble du territoire. Cette année, le recensement se déroulera du **20 janvier au 26 février 2022**.

Les 8 % de foyers concernés, prévenus cette semaine par un courrier déposé dans leur boîte aux lettres, recevront, d'ici à la fin février, la visite d'un des agents recenseurs.

☛ **Les 7 agents sont dotés de carte professionnelle qu'ils devront présenter lors de leur visite**

Cette année, LE RETOUR DES QUESTIONNAIRES DEVRA SE FAIRE PRIORITAIREMENT PAR INTERNET SUR le site <https://le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil> en utilisant les codes d'accès personnels remis par l'agent recenseur.

Les personnes souvent absentes de leur domicile et ne disposant pas d'un accès à internet, pourront confier leurs questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin également concerné par le recensement, qui les remettra à leur agent recenseur, ou les retourner directement en mairie, au service population.

Participer au recensement est important et obligatoire. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires en ligne ou fournis par les agents recenseurs.

☛ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Service Population de la Mairie de Vichy, place de l'Hôtel de Ville - tel 04.70.30.17.21*



CONTACT PRESSE

Marie-Bénédicte REYNARD
Chef de cabinet - Relations presse
04 70 30 55 12 - 06 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr